



Digne-les-Bains, le 6 septembre 2018

**Rappel : élection des membres de la chambre d'agriculture
des Alpes-de-Haute-Provence, inscription sur les listes
électorales avant le 15 septembre 2018**

L'élection des membres de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence aura lieu le 31 janvier 2019.

Les chefs d'exploitation, les propriétaires et les usufruitiers, les salariés de l'agriculture et les anciens exploitants de nationalité française ou de celle d'un autre pays membre de l'Union européenne sont ainsi appelés à voter début 2019 pour les membres de la chambre qui seront élus les six prochaines années.

Dans cette perspective, les listes électorales doivent être révisées.

Quiconque prétend à l'exercice du droit de vote doit faire parvenir, **avant le 15 septembre 2018**, sa demande d'inscription sur la liste électorale à la commission d'établissement des listes électorales (CELE) :

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
BCTE – CELE – Election à la Chambre d'agriculture
8 rue du Docteur Romieu
04016 DIGNE LES BAINS Cedex

S'agissant des groupements professionnels agricoles doivent adresser leurs demandes d'inscription à la CELE avant le 1^{er} octobre 2018.

Les imprimés de demande d'inscription sont disponibles sur le site Internet de la préfecture : http://bit.ly/Prefet04_ElectionChambreAgriculture

Établissement public à caractère administratif, la chambre d'agriculture est représentative de la diversité du monde agricole. Elle a pour principales missions de représenter les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics et de contribuer au développement des entreprises agricoles et des territoires ruraux.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence